

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **28 mars 2024**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **20**  
Nombre de pouvoirs : **9**

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 20 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 9 membres du Conseil Municipal :**

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER ; M. Pierrick CRONNIER à Mme Elisabeth VENTADOUR ; M. Sébastien DEVALLIERE à M. Jean-Pierre GUITARD ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Gilles BARBE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Adrien SEIXAS et Mme Patricia TILLET à M. Patrick COURTEIX.

**Secrétaire de séance :** M. Adrien SEIXAS

**Numéro :** DL20240410-026

**Matière :** 7.5.2 - Finances locales – subventions – attribuées aux associations

**Objet :** ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS « 2024 »

Vu les avis rendus par les commissions des sports, des affaires culturelles, des affaires sociales et finances sur l'attribution des subventions « 2024 » aux associations ;

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 2 avril 2024 ;

Les élus membres des bureaux des associations concernées ne participent pas au vote lié à la subvention de l'association concernée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- attribuer, pour l'exercice 2024, les subventions aux associations conformément aux tableaux joints en annexe ;
- signer une convention d'objectifs annuelle avec l'ensemble des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 7 500,00 €.

*Fait en Mairie d'Ussel, le 10 avril 2024*

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20240410-DL20240410-026-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024  
Date de mise en ligne : 12/04/2024



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE